NATIONS
UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/2001/2/Add.4
6 novembre 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
Session ordinaire de 2001

Rapports quadriennaux (1995-1998), présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire-général

Additif

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	Confédération mondiale du travail	3
2.	DEVNET Association	7
3.	Franciscain International	9
4.	Conférence circumpolaire inuit	12
5.	Institut International pour l'analyse appliquée des systèmes	16
6.	Pax Christi International	19
7.	Service paix et justice en Amérique latine	24
8.	Organisation de l'unité syndicale africaine	27
9.	Fédération mondiale de la jeunesse démocratique	30

1. CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL

(Statut consultatif général depuis 1947)

Ce rapport expose à titre indicatif, les principales activités que la Confédération mondiale du travail (CMT) a menées pendant la période 1995-1998 dans le contexte du système des Nations Unies. Il n'est pas rendu compte des visites, participations aux réunions régionales de la Commission économique et sociale, séminaires préparatoires des grandes conférences des Nations Unies et campagnes organisées par la CMT.

Présentation

La Confédération mondiale du travail est un mouvement international d'organisations syndicales. Elle lutte pour la création de structures économiques, sociales, culturelles et politiques assurant l'épanouissement intégral de l'être humain. La CMT consacre son action à l'étude ainsi qu'à la représentation et à la défense des intérêts matériels, moraux et spirituels des travailleurs. Elle souscrit également à la Déclaration des droits de l'homme, ainsi qu'aux idéaux exprimés dans la Charte des Nations Unies, et spécialement dans les textes constitutionnels de l'Organisation internationale du Travail (OIT). La CMT regroupe 26 millions de membres à travers 136 organisations affiliées dans 114 pays du monde.

Conseil économique et social

Des représentants de la CMT ont participé aux réunions du Conseil et sont intervenus sur divers points de son ordre du jour.

En 1995, le Secrétaire général de la CMT a rencontré lors de la session de fond du Conseil en juillet à Genève le Secrétaire général des Nations Unies. Durant la période considérée, les représentants de la CMT ont participé activement aux comités préparatoires du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, y compris la participation personnelle du Secrétaire général à une réunion préparatoire tenue à New York du 6 au 12 mars 1995. Un secrétaire confédéral de la CMT a participé également à un séminaire organisé les 22 et 23 juin sur le thème "The involvement of the civil society in the follow-up of the Social Summit". Du 24 juin au 26 juillet, le représentant spécial de la CMT auprès des Nations Unies à New York a représenté notre organisation internationale à la session du Conseil durant laquelle les points suivants, entre autres, ont été discutés : élimination de la pauvreté, la coopération au développement social, les droits de l'homme et la promotion de la condition de la femme.

En 1997, la CMT a participé à la session de fond du Conseil et a fait une intervention sur le point de l'ordre du jour sur l'application et le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies.

Commission des droits de l'homme

En 1995 (cinquante et unième session de la Commission), la CMT a fait des interventions orales sur le droit au développement (point 8 de l'ordre du jour) et la violation des droits de l'homme où qu'elles se produisent (point 12).

En 1996 (cinquante-deuxième session), la CMT est intervenue sur les points 10 (violations des droits de l'homme) et 11 (travailleurs migrants). Un Département des droits humains et des normes internationales du travail a été créé au sein du secrétariat de la CMT. Le suivi des activités de la Commission figurent parmi ses tâches.

En 1997 (cinquante-troisième session), la CMT a fait des interventions orales sur le point 10 (violations des droits de l'homme).

En 1998 (cinquante-quatrième session), le Directeur du service Programme Normes et plusieurs délégués de la CMT ont assisté à la session de la Commission.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

La CMT a participé aux quarante-septième (1995), quarante-huitième (1996), quarante-neuvième (1997) et cinquantième sessions (1998) avec des interventions sur différents points de l'ordre du jour.

Autres institutions spécialisées des Nations Unies

a) Organisation internationale du Travail/Bureau international du travail (OIT/BIT). En tant qu'organisation syndicale internationale, la CMT participe activement à la plupart des réunions tripartites de l'institution ainsi qu'aux quatre-vingt-deuxième, quatre-vingt-troisième, quatre-vingt-quatrième et quatre-vingt-cinquième sessions de la Conférence internationale du Travail (CIT) qui ont lieu dans le courant du mois de juin chaque année. Le Président de la section régionale de la CMT pour l'Afrique a été élu délégué titulaire du Conseil d'administration (quatre-vingt-troisième session de la CIT). La CMT intervient spécialement dans les débats sur le rapport du Directeur général. Le Président de la CMT préside les travaux de la Commission de l'application des normes de la CIT. C'est la représentante permanente de la CMT à Genève qui assure la coordination du travail de suivi des dossiers (plaintes, comité de la liberté syndicale, et de représentation) au niveau du BIT. Des entretiens entre les représentants du Bureau exécutif de la CMT (Président, Secrétaire général, etc.) et le Directeur général de l'OIT ont eu lieu de façon informelle ou formelle (19 et 20 février 1996). Les Secrétaires confédéraux participent aux conférences régionales de l'OIT selon leurs responsabilités géographiques (Varsovie, 24-26 septembre);

b) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La CMT a participé à toutes les réunions et groupes de travail consultatifs des ONG et des syndicats, particulièrement :

i) 1995 : Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales (24-28 avril); Conseil du développement (11-15 décembre);

ii) 1996 : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (27 avril-11 mai 1996, Afrique du Sud);

iii) 1998 : Table ronde organisée à Genève à l'intention d'un groupe sélectif d'ambassadeurs et de représentants d'ONG sur la possibilité de créer un cadre multilatéral pour les investissements (10 juin); les questions suivantes ont été traitées : la crise asiatique et la persistance de la pauvreté; la vulnérabilité des économies faibles face à la libéralisation et la mondialisation; les effets de l'investissement étranger direct sur le développement social et culturel; la nécessité d'élargir le dialogue avec les diverses composantes de la société civile;

c) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La CMT entretient une relation opérationnelle avec cette agence : la représentante spéciale de la CMT, en qualité d'observateur, participe principalement à la Conférence générale de l'UNESCO, aux conférences et conseils des ONG ainsi qu'à la Commission programmatique mixte. En 1998, la CMT a été élue au Conseil des ONG;

d) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). De 1995 à 1997, la CMT a participé activement aux groupes de travail sur la sécurité alimentaire, les organismes génétiquement modifiés, les réformes agraires; à la treizième session consultative entre la FAO et les organisations syndicales internationales; aux travaux de préparation du Sommet mondial sur l'alimentation, à Rabat (Maroc). La CMT était représentée au Sommet mondial par le responsable du service presse et le Secrétaire général de notre organisation marocaine. En 1998, la CMT a invité la FAO au Congrès des agriculteurs au Honduras;

e) Fonds monétaire international (FMI)/Banque mondiale. En février 1995, la CMT a préparé un séminaire sur la politique du FMI et de la Banque mondiale en Europe centrale et de l'Est. A partir de 1996, la CMT a entretenu des contacts réguliers (visites en début de chaque année d'une délégation CMT) avec ces organisations. Le Président et le Secrétaire général et un conseiller ont amorcé la relation avec ces institutions afin d'échanger des informations sur les politiques d'ajustement structurel et leur impact sur les travailleurs. En janvier 1998, la délégation était composée de représentants des organisations asiatiques affiliées à la CMT et du Vice-Président pour l'Asie, du Président et du Secrétaire général.

Conférences

i) La CMT a participé au Sommet mondial sur le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995); intervention de la CMT sur la base des résolutions de son vingt-troisième Congrès;

ii) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-15 septembre 1995); la CMT était représentée par la Présidente de la

Commission des femmes travailleuses de la CMT qui y a présenté le plan d'action de la CMT en matière de promotion des femmes dans les organisations syndicales et sur les lieux de travail;

iii) Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, 3-14 juin 1996); y a participé le Vice-Président de la Fédération mondiale des organisations de la construction du bois et du bâtiment, affilié à la CMT;

iv) Neuvième Congrès mondial du tourisme social (Bureau international du tourisme social) (Montréal, septembre 1996); participation du Secrétaire général de la Fédération mondiale des travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation (affilié à la CMT) et du Secrétaire général de l'organisation de la République dominicaine (affiliée à la CMT).

2. DEVNET ASSOCIATION

(Statut consultatif général depuis 1995)

La DEVNET Association est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif créée comme suite aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif intergouvernemental du Système pilote d'information technologique convoqué à Rome en mars 1989 par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1995, a accordé le statut consultatif (catégorie I) à la DEVNET Association.

La DEVNET Association, comme indiqué dans ses statuts, a pour vocation de promouvoir les principes des Nations Unies concernant la paix, la compréhension internationale et la coopération internationale pour le développement, et en particulier des principes définis par les autorités compétentes de l'ONU touchant la coopération économique et technique entre pays en développement.

Le but de l'Association est de contribuer au développement des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe orientale et d'Amérique latine.

Pendant la période quadriennale (1995-1998), la composition géographique de l'Association s'est élargie.

L'Association entretient des rapports de travail avec tous les gouvernements des pays qui participent au Système pilote d'information technologique, des pays qui s'intéressent particulièrement au développement des communications ainsi que des pays qui cherchent spécialement à promouvoir l'échange d'informations sur le commerce et la technologie.

L'Association a conclu des accords de coopération avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED, le Centre du commerce international (CCI) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

En outre, l'Association DEVNET s'attache à rehausser grâce à son site web la visibilité des activités menées par le système des Nations Unies.

Pendant la période 1995-1998, la composition géographique de l'Association s'est considérablement élargie : sept bureaux d'information technique ont été établis dans le Sud de l'Europe et en Europe centrale, des bureaux nationaux et des bureaux correspondants ont été créés dans tous les pays d'Amérique latine et l'Association s'emploie actuellement à développer son réseau dans les pays les moins avancés d'Asie.

Pendant la période considérée, l'Association DEVNET a mené une action efficace en :

a) Diffusant auprès des sociétés et institutions des pays en développement des informations et des outils de communication et en leur fournissant des services de haute qualité pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et conclure des marchés rémunérateurs;

b) Participant activement au développement d'un système mondial de commerce électronique en encourageant la démocratisation de l'accès à l'information et la participation des petites et moyennes entreprises des pays en développement à ce système sur un pied d'égalité;

c) Encourageant la création d'alliances avec des entités commerciales en resserrant autant que possible les liens entre entreprises;

d) Contribuant au développement d'une culture d'utilisation de la télématique et des technologies de l'information pour promouvoir une gestion moderne des entreprises.

3. FRANCISCAIN INTERNATIONAL

(Statut consultatif général depuis 1995)

Franciscain International a le plaisir de soumettre le présent rapport quadriennal au Comité chargé des organisations non gouvernementales.

Franciscain International a été fondé en 1989 et a reçu le statut consultatif général auprès du Conseil économique et social de l'ONU en 1995. L'Association a pour mission de servir tous les Franciscains, hommes et femmes, qui suivent les idées de Saint-François d'Assise ainsi que la communauté mondiale en général en s'efforçant d'introduire les principes et valeurs spirituelles, éthiques et franciscains dans les instances et activités des Nations Unies. Etant une ONG, Franciscain International s'emploie tout particulièrement à représenter les préoccupations touchant l'environnement, le maintien de la paix et les besoins des pauvres.

Franciscain International a des membres actifs sur tous les continents et dans 83 pays, soit 17 de plus qu'en 1995, particulièrement en Europe et en Afrique. Le nombre de ses membres est passé de 17 000 à 35 500, qu'il s'agisse de membres individuels actifs (15 885) ou des membres représentés par les organisations franciscaines des provinces, fraternités, etc., dont le nombre est passé de 18 à 133 pendant la même période. La population franciscaine dans le monde atteint quelque un million d'hommes et de femmes.

L'organisation a participé continuellement aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ainsi qu'aux conférences et autres réunions tenues sous l'égide des Nations Unies. Ainsi, pendant la période 1995-1998, l'on peut citer : Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1998, Buenos Aires, présentation de déclarations orales et écrites à l'appui des Protocoles de Kyoto; Conférence des Parties à la Convention, 1997, Kyoto, présentation de déclarations orales et écrites sur la réduction des gaz qui causent l'effet de serre; Sommet mondial de l'alimentation, 1996, Rome, présentation de déclarations orales et écrites et participation au Comité de rédaction des ONG; deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 1996, Istanbul, présentation de déclarations orales et écrites sur la solidarité avec les populations déplacées et participation à la création du Groupe de travail sur les liens ruraux-urbains, participation à trois sessions du Comité préparatoire, 1994-1996; quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995, Beijing, présentation d'une déclaration écrite et participation à l'atelier sur la non-violence et une vie simple, ainsi que participation à trois sessions du Comité préparatoire, 1994-1995; Sommet mondial pour le développement social, 1995, Copenhague, présentation de déclarations orales et écrites sur l'élimination de la pauvreté, création du Groupe de travail sur les valeurs humaines et présentation de déclarations orales et écrites lors de trois sessions du Comité préparatoire, 1994-1995.

Franciscain International a suivi et appuyé activement les activités du Conseil économique et social par le biais de ses représentants permanents au Siège de l'ONU et à Genève, aux commissions régionales pour l'Afrique, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes, le PNUE et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à Nairobi. Franciscain International

a également présenté des déclarations écrites pendant la session de fond de 1996 du Conseil au sujet de la promotion de la femme ainsi que de l'alimentation et du développement agricole.

Afin de resserrer encore plus les rapports avec le Conseil, les délégations de Franciscain International ont participé activement aux sessions annuelles des organes ci-après des Nations Unies : Commission des droits de l'homme, cinquante-deuxième à cinquante-quatrième sessions, et Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, quarante-septième et quarante-neuvième sessions, Genève, présentation de déclarations orales et écrites sur le droit au développement, l'éducation des femmes, les droits des petites filles, l'allégement de la dette, les réfugiés, la privatisation de la protection militaire et la liberté de religion; Commission du développement social, trente-troisième à trente-sixième sessions, New York, coauteur de déclarations écrites sur l'annulation de la dette et/ou l'élimination de la pauvreté; Commission de la condition de la femme, trente-neuvième à quarante-deuxième sessions, et centralisation des consultations avec les ONG avant les quarante et unième et quarante-deuxième sessions, New York; Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dix-huitième et dix-neuvième sessions, New York, avec une représentation des Etats-Unis, de l'Italie et du Sénégal; Commission du développement durable, troisième à sixième sessions, New York, présentation de déclarations orales et écrites, participation aux manifestations connexes et publication de trois projets franciscains dans "Sustainable Development Success Stories" (Division du développement durable, New York, 1997).

Franciscain International coopère avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies depuis sa création et a collaboré en particulier, de 1995 à 1998, avec les entités suivantes : en 1998, à l'Université des Nations Unies pour la paix, au Costa Rica, Franciscain International a organisé un colloque afin de célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme; par ses propositions concernant le projet de culture de la paix de l'UNESCO publiées dans son bulletin traditionnel (traduit de l'anglais en allemand, espagnol et français, avec des résumés en arabe, italien, japonais et d'autres langues), Franciscain International a appuyé le programme de culture de la paix, en mettant l'accent sur l'éducation universelle au service de projets de promotion de la paix; Franciscain International a des représentants permanents à l'UNESCO à Paris, sur le terrain, à la Jamaïque, Franciscain International a dirigé un centre pour les personnes déplacées sous l'égide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de 1994 à 1997.

Parmi les autres activités pertinentes réalisées en 1995-1998, il y a lieu de citer :

a) L'appui à la mise en oeuvre de résolutions des Nations Unies, par exemple, en 1995, le soutien apporté par les organisations indiennes représentant 32 000 Franciscains à un "manifeste franciscain", document d'adhésion aux idéaux des Nations Unies adressé au Secrétaire général à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, contenant notamment un engagement d'oeuvrer en faveur de "... l'élimination de la pauvreté, le logement pour tous... d'une utilisation respectueuse de la Terre notre mère, de l'eau notre soeur et du climat, notre frère"; la collecte des signatures de 15 000 Franciscains pour des pétitions distribuées par Franciscain International

à l'appui de la campagne menée à l'occasion du Jubilée de l'an 2000 en faveur de l'annulation de la dette mondiale (en juillet 1999, le nombre de signatures a atteint 25 000 et cette pétition a été présentée au Chancelier de l'Allemagne lors de la réunion du G-8 à Cologne); et la collecte de milliers de signatures de Franciscains pour l'interdiction des mines terrestres, pétition qui a été présentée par les délégations de Franciscain International aux deux conférences qui ont eu lieu à Ottawa (Canada) en vue d'adopter un traité sur les mines terrestres;

b) En 1998, la préparation d'un questionnaire sur le financement du développement, à la demande du Vice-Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le financement du développement;

c) La participation aux préparatifs à long terme du Forum du millénaire (2-26 mai 2000) : Franciscain International est co-président du Groupe de travail thématique sur l'élimination de la pauvreté et a rédigé le document de politique générale sur cette question; Franciscain international est également secrétaire du Comité exécutif du Forum;

d) Depuis 1998, Franciscain International préside le Groupe d'étude sur la religion et la spiritualité de l'Appel de La Haye pour une conférence de paix (11-15 mai 1999). Sur la base du programme ou plan d'action de La Haye, le Groupe s'est fixé pour objectif le lancement d'une campagne d'éducation universelle pour la paix, objectif qui s'insère également dans le cadre du programme de culture de paix de l'UNESCO;

e) Afin de suivre et de participer à l'application de l'ordre du jour du Conseil économique et social, Franciscain International a pris une part active aux travaux de nombreux comités permanents d'ONG, en particulier ceux qui s'occupent du développement durable (Présidence, 1994-1998); du développement social (vice-présidence depuis 1998); et de la condition de la femme (secrétaire, 1997-1999); Comité exécutif (depuis 1994); et le Bureau de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) depuis 1994 ainsi que d'autres comités d'ONG, notamment dans des domaines comme les droits de l'homme, la liberté de religion ou de conviction, la jeunesse et les petites filles.

4. CONFERENCE CIRCUMPOLAIRE INUIT

(Statut consultatif spécial depuis 1983)

La Conférence Circumpolaire Inuit est une organisation internationale qui représente quelque 152 000 Inuits du Groenland, du Canada, de l'Alaska et du Chukotka, en Fédération de Russie.

Les principaux buts et objectifs de l'Organisation sont les suivants :

a) Consolider l'unité des Inuits de la région circumpolaire;

b) Promouvoir et défendre au plan international les droits et les intérêts des Inuits et des autres populations autochtones;

c) Elaborer et promouvoir l'adoption de politiques à long terme de nature à sauvegarder l'environnement arctique; et

d) Promouvoir des partenariats étroits et actifs aux fins du développement politique, économique et social des régions circumpolaires.

L'Assemblée générale de la Conférence circumpolaire inuit se tient tous les quatre ans et rassemble à cette occasion des Inuits de toutes les régions circumpolaires septentrionale. Les représentants à l'Assemblée élisent un Président et un Conseil exécutif et élaborent les politiques et adoptent les résolutions à mettre en oeuvre au cours de la période à venir. L'Assemblée générale constitue un élément essentiel de l'organisation dans la mesure où elle constitue une tribune de discussion des problèmes d'intérêt commun, définit les orientations générales des activités de l'organisation et resserre les liens culturels entre tous les Inuits.

Mandat de l'organisation

L'un des principaux objectifs de la Conférence circumpolaire inuit a été défini lors de son assemblée inaugurale et consiste à promouvoir au plan international les droits et les intérêts des Inuits et des autres populations autochtones. Cet objectif a été reflété dans le thème de l'Assemblée générale de 1995 : "Mode de vie des Inuits - droit fondamental de la personne humaine", et toutes les activités de la Conférence au cours des quatre années écoulées ont eu pour effet de maintenir cet objectif au centre de ces efforts. A l'Assemblée de 1995, il a été adopté deux résolutions qui ont défini le mandat des activités futures de la Conférence circumpolaire inuit dans le contexte du système des Nations Unies.

Les représentants de la Conférence circumpolaire inuit pour les travaux du système des Nations Unies sont les suivants :

a) Groenland : M. Aqqluk Lynge, Vice-Président (1995-1997) et Président (depuis 1997); M. Hjalmar Dahl, Assistant exécutif;

b) Canada : Mme Sheila Watt-Cloutier, Vice-Présidente;

c) Alaska : M. Dennis Tiepelman, Vice-Président.

Principaux domaines d'activité intéressant le système des Nations Unies

Pendant la période considérée, la Conférence circumpolaire inuit a été représentée aux réunions ci-après des Nations Unies :

Participation à des réunions en 1995 :

a) Cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme, Genève;

b) Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, juillet, Genève;

c) Première session du Groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer un projet de déclaration conformément à la résolution 1995/32 de la Commission (également appelé Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones), novembre/décembre, Genève.

Participation à des réunions en 1996 :

a) Cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, Genève;

b) Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, juillet/août, Genève;

c) Deuxième session du Groupe de travail sur le projet de déclaration, octobre/novembre, Genève.

Participation à des réunions en 1997 :

a) Cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, Genève;

b) Deuxième atelier technique sur la création d'un forum permanent des populations autochtones au sein du système des Nations Unies, tenu conformément à la résolution 1997/30 de la Commission des droits de l'homme, juin/juillet, Santiago;

c) Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, juin/juillet, Genève;

d) Troisième session du Groupe de travail sur le projet de déclaration, octobre/novembre, Genève.

Participation à des réunions en 1998 :

a) Cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, Genève;

b) Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, juin/juillet, Genève;

c) Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, août, Genève;

d) Quatrième session du Groupe de travail sur le projet de déclaration, novembre/décembre, Genève.

Depuis la création du Groupe de travail sur les populations autochtones, en 1982, ses sessions se sont tenues à l'Office des Nations Unies à Genève. Le Groupe de travail a essentiellement pour objectif et pour mandat de centrer son attention sur les problèmes auxquels se heurtent les populations autochtones au plan international ainsi que de rédiger et de formuler un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones et de passer en revue l'évolution des conditions de vie des populations dans le monde entier afin de faire rapport à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui fait rapport à la Commission des droits de l'homme, laquelle formule à son tour des recommandations à l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

La Conférence circumpolaire inuit utilise l'occasion offerte par les sessions que tient le Groupe de travail chaque année pour élever la voix et promouvoir la reconnaissance des droits des populations autochtones au plan international. Au cours des cinq années écoulées, l'accent a été mis sur le projet de déclaration. Chaque année depuis 1994, la Conférence circumpolaire inuit, conjointement avec les autres organisations et représentants de populations autochtones, a appuyé le texte du projet de déclaration comme reflétant les normes internationales minimum de protection et de promotion des droits des populations autochtones. Le projet de déclaration a été adopté par le Groupe de travail à sa onzième session et approuvé par la Sous-Commission dans une résolution qui a été soumise à l'examen de la Commission des droits de l'homme en 1995.

Dans sa résolution 1995/32, la Commission des droits de l'homme a décidé de créer un Groupe de travail intersessions à composition non limitée avec pour seule mission d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies relatif aux droits des populations autochtones pour qu'il puisse être soumis à l'examen et à l'adoption de l'Assemblée générale dans le contexte de la Décennie internationale des populations autochtones.

Depuis sa création, ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises sans avoir accompli aucun progrès notable sur l'adoption de la déclaration. Par leurs déclarations orales et écrites, la Conférence circumpolaire inuit ainsi que les représentants d'autres populations autochtones, ont essayé de faire comprendre à la communauté internationale qu'il importait de reconnaître les droits des populations autochtones. Ce processus se renouvelle chaque année aux sessions du Groupe de travail, de la Sous-Commission et de la Commission des droits de l'homme. Jusqu'à présent, il n'a été adopté que deux projets d'article, qui sont les suivants :

Article 5

"Tout autochtone a droit, à titre individuel, à une nationalité".

Article 43

"Tous les droits et libertés reconnus dans la présente déclaration sont garantis de la même façon à tous les autochtones, hommes et femmes".

Création d'un forum permanent des populations autochtones au sein du système des Nations Unies

En outre, lors des sessions des organes susmentionnés des Nations Unies, auxquelles a participé la Conférence circumpolaire inuit, des efforts ont été déployés pour faire comprendre la nécessité de créer au sein du système des Nations Unies un forum permanent des populations autochtones. Des efforts de plaidoyer ont été déployés auprès des délégations des gouvernements assistant auxdites réunions ainsi qu'au moyen de déclarations.

La Conférence circumpolaire inuit est convaincue qu'un tel forum permanent ne pourra donner de résultats que si elle est constituée à un niveau élevé. A ce propos, la Conférence circumpolaire inuit ainsi que les représentants d'autres populations autochtones considèrent que ce forum devrait relever directement du Conseil économique et social.

Le mandat du forum devrait lui permettre d'aborder les questions relevant de la compétence du Conseil qui intéressent directement les populations autochtones. Son mandat devrait comprendre, sans que cette énumération soit limitative, la présentation de propositions, de recommandations et de rapports au Conseil ainsi que la coordination de toutes les questions intéressant les populations autochtones. Le forum devrait également être habilité à créer en cas de besoin des groupes de travail spéciaux.

La Conférence circumpolaire inuit appuie la proposition tendant à ce que le coeur du forum soit constitué, sur la base de l'égalité, par un nombre limité de représentants de gouvernements et de populations autochtones de toutes les régions du monde.

Conclusion

La Conférence circumpolaire inuit considère que la création rapide d'un forum permanent et l'adoption du projet de déclaration sur les droits des populations autochtones constitueront pour l'Organisation des Nations Unies l'une des tâches les plus importantes au cours des années à venir. Aucun effort ne doit être négligé pour que ces deux processus soient menés à bien avant la fin de la Décennie internationale des populations autochtones.

5. INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'ANALYSE APPLIQUEE DES SYSTEMES

(Statut consultatif général depuis 1995)

Introduction

L'Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes (IIAAS) est un institut de recherche multidisciplinaire non gouvernemental parrainé par un consortium d'organisations nationales membres de 15 pays. Les recherches menées par l'IIAAS dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de la technologie et du développement social portent principalement sur la durabilité et les dimensions humaines du changement dans le monde. L'objectif stratégique de l'Institut est de mener des études scientifiques afin de rassembler des informations et de formuler des options utiles et opportunes qui puissent être présentées au public, aux milieux scientifiques et aux institutions nationales et internationales. Le budget général de l'IIAAS est alimenté au moyen des contributions versées par les pays membres ainsi que par l'appui financier fourni pour des projets spécifiques par des fondations ainsi que par l'Union européenne. L'IIAAS a toujours entretenu une large coopération avec le système des Nations Unies, et ce depuis sa fondation, en 1972.

Coopération avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Les activités réalisées par l'IIAAS en coopération avec les organes des Nations Unies peuvent être résumées comme suit, par projet :

Projet concernant la pollution atmosphérique transfrontière :

1995 : en collaboration avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, des efforts ont été déployés pour introduire le dernier état des connaissances sur les seuils de pollution qui peuvent affecter la santé humaine au modèle d'évaluation de l'exposition à l'ozone. A cette fin, il a été introduit un mécanisme d'évaluation intégrée des stratégies tendant à réduire l'ozone troposphérique en Europe en vue de la mise à jour du Protocole relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontière de 1988 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

1996 : le modèle d'information et de simulation régionales de la pollution atmosphérique (RAINS) établi par l'IIAAS a été utilisé pour une évaluation intégrée des stratégies de réduction des émissions en tant que support scientifique des négociations internationales sur le Protocole de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

1997 : les travaux se sont poursuivis sur le modèle susmentionné pour qu'il puisse être utilisé lors des négociations d'un nouveau cadre type d'analyse initiale des scénarios qui sont menées sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue de l'élaboration d'un protocole révisé sur les émissions d'oxydes d'azote, l'intention étant de faire en sorte, en coopération avec le Centre européen de l'environnement et de la santé (CEES) de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations, que l'impact des polluants sur la population soit ajouté comme indicateur au modèle d'évaluation intégrée de l'impact sur l'environnement des stratégies européennes de réduction

des émissions. Le modèle RAINS mis au point pour l'évaluation de l'exposition à l'ozone a été présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen de la Convention.

1998 : le nouveau cadre type du modèle RAINS a été utilisé pour les négociations concernant la conclusion d'un deuxième protocole sur les émissions d'oxydes d'azote à la Convention.

1999 : le modèle RAINS a été utilisé comme base scientifique pour la poursuite des négociations sur le deuxième Protocole relatif aux émissions d'oxydes d'azote. Il constitue le principal mécanisme d'analyse de l'efficacité par rapport à leur coût des différents scénarios de réduction des émissions. Les résultats des analyses réalisées par l'IIAAS sont passés en vue périodiquement par l'Atelier de la Commission économique pour l'Europe sur les modèles d'évaluation intégrée et par l'Atelier sur les aspects économiques des stratégies de réduction des émissions, et ils sont présentés à l'organe de négociation de la Convention, c'est-à-dire le Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

Approches fondées sur un bilan-matières régional de la planification à long terme des politiques environnementales

1995 : ce projet, fondé sur les rapports publiés par l'OMS au sujet des principes directeurs relatifs à la qualité de l'atmosphère applicables à l'eau potable, tend à étudier les régions forestières dans lesquelles les charges de métaux lourds risquent de dépasser différentes estimations publiées des seuils acceptables pour les sols (bassin du Rhin).

Application et efficacité des engagements internationaux en matière d'environnement

1995/1996 : il a été entrepris un projet d'étude des processus internationaux de suivi, de vérification et d'application de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, le but étant d'entreprendre une évaluation théorique systématique des accords conclus en matière d'environnement. Dans le cadre d'un autre projet, il a été entrepris une comparaison de l'impact des accords juridiquement contraignants et des accords de caractère purement indicatif sur les activités réalisées en matière de ressources génétiques et phytogénétiques par la FAO, l'intention étant d'étudier les moyens d'accroître la spécificité et d'améliorer l'efficacité desdits accords. L'on a étudié en particulier quelle peut être l'importance des mécanismes de révision dans le cadre des accords de caractère indicatif, qui peuvent permettre de rassembler des informations détaillées sur les ajustements nécessaires, qui peuvent être généralement introduits plus facilement dans les accords juridiquement plus souples.

Projet concernant les ressources hydrauliques

1995 : des ateliers ont été organisés sur la question de la gestion de la qualité des eaux des bassins fluviaux dégradés en Europe centrale et orientale, auxquels ont été invitées à participer des ONG actives dans le domaine de l'environnement.

Projet relatif à l'impact des rayonnements dans la biosphère

1996 et 1997 : coopération scientifique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et élection de M. Abel Gonzalez, Directeur adjoint de la Division de la sûreté nucléaire de l'AIEA, comme membre du Comité directeur du projet.

1998 et 1999 : poursuite de la collaboration avec l'AIEA et réalisation d'une évaluation des rayonnements hérités de l'ancienne Union soviétique, avec la coopération de M. Boris Semenov, Secrétaire exécutif du Groupe de contact d'experts pour les projets internationaux relatifs à l'élimination des déchets radioactifs, M. Arnold Bonne, Chef par intérim de la Section de la technologie d'élimination des déchets et M. Gonzalez.

Projet relatif aux stratégies énergétiques respectueuses de l'environnement

Depuis 1995 : collaboration intensive avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) créé par le PNUE et l'OMS.

Depuis 1996 : Nebojsa Nakicenovic est chargé de la direction du projet et de coordonner la publication du rapport spécial du GIEC sur les scénarios de réduction des émissions devant être présenté à la session plénière du Groupe d'experts intergouvernemental en mars 2000. Des scientifiques de l'IIAAS ont également participé au Groupes de travail I, II et III en tant que responsables de la publication du deuxième rapport d'évaluation et du Guide sur l'énergie du GIEC.

Projet relatif à la population

1995 : participation, au Caire, à une réunion coparrainée par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) au sujet des estimations et projections démographiques dans les pays arabes. L'ouvrage intitulé Rethinking International Population Projections, ultérieurement rebaptisé Frontiers of Population Forecasting, a été publié sous la direction de W. Lutz, J. W. Vaupel et P. Ahlburg.

6. PAX CHRISTI INTERNATIONAL

(Statut consultatif spécial depuis 1979)

Pax Christi, Mouvement international catholique pour la paix, a été fondé en France en 1945 pour promouvoir la paix et la réconciliation. Le Mouvement a des sections nationales, des groupements associés, des organisations affiliées et des correspondants particuliers sur les cinq continents. Ses membres, le Conseil international, le Comité exécutif et le Secrétaire international élaborent toute une série d'initiatives visant à répondre à l'appel des populations du monde entier là où le besoin de paix se fait le plus cruellement sentir. Entre 1995 et 1998, huit organisations, une au Bangladesh, une en El Salvador, une au Guatemala, une au Pakistan et une en Thaïlande et trois en Inde, se sont affiliées à Pax Christi International. Des groupements Pax Christi se constituent dans des endroits aussi divers que Haïti, la République démocratique du Congo et le Japon. Le Mouvement poursuit sa recherche au service de la paix dans les domaines de la démilitarisation et de la sécurité, des droits de l'homme, de l'écologie, de la justice économique, du développement et de la réconciliation. Pour préparer l'avènement d'un monde juste et pacifique, Pax Christi estime qu'il faut agir auprès de ceux qui détiennent le pouvoir dans l'ordre mondial actuel. Convaincu que son apport peut être utile aux efforts collectifs visant à influencer les instances et systèmes concernés, Pax Christi International considère que sa présence dans les organismes gouvernementaux internationaux et régionaux fait partie intégrante de son travail.

Les représentants de Pax Christi International auprès de l'Organisation des Nations Unies sont des bénévoles. Des crédits sont ouverts chaque année pour couvrir les frais de voyage et d'organisation de la représentation. Le budget ordinaire de l'organisation est financé par les contributions annuelles de ses sections nationales. Les projets sont financés par des subventions et des dons spécifiques. La coordination du travail ordinaire de Pax Christi International est assurée lors des réunions biennales du Conseil (dont le dernier s'est tenu à Londres en juillet 1997) ainsi que lors des réunions annuelles des commissions internationales et des groupes de travail, de même que la définition des grands axes selon lesquels la représentation accomplit sa tâche dans le cadre du statut consultatif de l'organisation auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les trois commissions, auxquelles siègent des représentants et experts des sections nationales, travaillent sur des questions d'intérêt régional. Il s'agit de la Commission chargée de la justice économique et du développement, de l'écologie et de la paix, de la Commission chargée des droits de l'homme et de la Commission chargée de la sécurité, de la démilitarisation et du commerce des armes. Les Groupes de travail s'occupent de questions revêtant une importance particulière pour certaines régions (Afrique, Asie/Pacifique, Amériques et Caraïbes, Moyen-Orient, Europe orientale et centrale, Communauté d'Etats indépendants) ou de thèmes spécifiques (réfugiés, demandeurs d'asile et migrants; populations autochtones; droits des minorités ethniques et nationalisme; impunité et commissions de la vérité; droits de l'enfant et enfants en période de conflits armés; droits de la femme; liberté de conscience et de religion). Les études, les travaux de recherche et les expérimentations directes effectués dans le cadre des commissions et des groupes de travail sont ensuite étayés par des consultations régionales. C'est en se fondant sur les orientations et les centres d'intérêt du Mouvement tout entier que Pax Christi

International accomplit son travail dans le système de l'ONU et met en application les résolutions des Nations Unies. Pax Christi International est membre souscripteur du Bureau international de la paix, de l'Organisation mondiale contre la torture et de Social Alert. Pax Christi International publie un bulletin par courrier électronique et sur papier en anglais et en français qui contient des informations, des rapports, des annonces d'activités, de séminaires et de conférences ainsi que des nouvelles des organisations affiliées, des sections nationales, du Mouvement international et des représentations auprès de l'ONU à New York, à Genève et à Vienne. Des rapports détaillés sur les travaux des équipes de Pax Christi auprès de l'ONU sont soumis périodiquement au Comité exécutif et aux commissions ou groupes de travail compétents de Pax Christi International. En outre, les équipes elles-mêmes rendent régulièrement compte des initiatives et faits nouveaux relatifs aux Nations Unies dans les diverses revues des sections nationales de Pax Christi.

L'année 1998 a marqué le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le Mouvement a pris une part active aux initiatives de la Coalition des ONG pour la Cour internationale de Justice à La Haye. Le Secrétariat international a correspondu régulièrement avec Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation, et Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, sur des problèmes brûlants comme l'Iraq et l'ex-Yougoslavie.

L'équipe Pax Christi auprès de l'ONU, à New York, s'est occupée essentiellement des questions suivantes : désarmement, commerce des armes et sécurité, développement social et droits de l'homme, dialogue oecuménique, enfants soldats, enfants des rues et réfugiés. Elle a pris une part active à des réunions d'institutions et de comités des Nations Unies sur des questions comme les enfants, le Registre des armes classiques de l'ONU, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les armes en général, comme les armes de petit calibre, le Sommet mondial pour le développement social, Habitat II et le Sommet "Planète Terre". Elle a établi des relations de travail avec d'autres organisations non gouvernementales ayant des programmes similaires, fait des interventions lors des débats, participé à des séminaires et des journées d'études et élaboré des dossiers de recherches. L'équipe a participé activement aux travaux du Comité d'ONG pour le désarmement. Un représentant a assisté aux réunions de la Première Commission de l'Assemblée générale, a compilé des documents d'information sur les questions comme le Registre des armes et s'est tenu régulièrement en contact avec le Centre des Nations Unies pour le désarmement. D'autres représentants ont assisté aux réunions de la Troisième Commission concernant les questions liées aux droits de l'homme, ainsi qu'aux différents comités d'ONG sur les droits de l'homme, la famille et le vieillissement. Chaque année, Pax Christi a fait une intervention au sujet du Timor oriental devant le Comité spécial des 24 sur la décolonisation.

L'équipe de Pax Christi auprès de l'ONU a consacré une grande partie de son temps à des questions se rapportant au Sommet mondial pour le développement social. Une délégation a participé à ce sommet en 1995. Depuis, l'équipe a participé à des sessions de la Commission du développement social chargée du suivi du Sommet de Copenhague. Elle a également assisté à la session de la Commission du développement social en 1998 et a fait une déclaration orale sur la corrélation entre le désarmement, le problème des armes en général et le développement. Elle a également travaillé sur la Convention relative aux droits

de l'enfant. Dans toutes ses activités, Pax Christi a travaillé en collaboration avec d'autres ONG, coparrainant la Conférence des ONG sur les questions de démilitarisation et intervenant lors des grandes conférences des ONG pour le désarmement. Une représentante de l'organisation a travaillé sur les questions relatives aux sanctions contre l'Iraq. A la demande de l'Ambassadeur Juan Somavia, du Chili, elle a modifié l'optique de son étude pour s'orienter vers la recherche d'éléments pouvant constituer un cadre général pour l'action pour l'ONU en matière de sanctions, qui l'a amenée à rédiger un bref document intitulé "Toward a framework for an international sanctions policy".

L'équipe a participé aux réunions de la Troisième Commission de l'Assemblée générale sur les questions relatives aux droits de l'enfant en s'intéressant en particulier aux problèmes suivants : les enfants soldats, les enfants en période de conflit armé, les enfants des rues et les enfants exploités (enfants astreints au travail et enfants prostitués). Elle a également participé aux travaux du Comité d'ONG auprès de l'UNICEF et à ceux des groupes de travail sur les enfants dans les conflits armés et les enfants exploités.

Elle a assisté à la présentation officielle du rapport de l'ONU intitulé "Etude de l'impact des conflits armés sur les enfants" et aux autres manifestations organisées à cette occasion. L'Equipe a assisté aux réunions spéciales qui ont eu lieu avec Olara A. Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Pax Christi appuie sans réserve les recommandations formulées dans ce rapport et le prouve en appliquant les recommandations qui relèvent de son domaine d'action et en s'employant avec d'autres ONG à organiser des ateliers consacrés à l'analyse et à la promotion de ce rapport. Sur l'initiative de membres de l'équipe de New York, un groupe de travail international de Pax Christi sur les droits de l'enfant a été créé en 1997.

Des représentants de Pax Christi ont été membres du Comité de planification chargé d'aider le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et le Comité exécutif des ONG à organiser la Conférence annuelle des ONG à New York. La représentation a fait partie du Comité d'accueil. L'un de ses membres a présidé une importante table ronde et un autre a été l'un des orateurs de la table ronde sur les sanctions internationales. Les représentants au sein du Groupe de planification oecuménique ont participé à la préparation de différentes manifestations telles que les ateliers de la Salle de méditation de l'ONU et du Temple de la compréhension. Ils ont également pris part à la préparation de cérémonies relatives aux diverses régions du monde. En outre, ils ont participé aux réunions de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale et du Groupe de travail ONG-CPI.

L'équipe de Genève a surtout joué un rôle actif dans le domaine des droits de l'homme, en particulier en organisant des séances d'information et en intervenant lors des sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection de minorités. Elle était représentée aux réunions du Groupe de travail sur les minorités et à la troisième session de la Conférence internationale sur l'élimination des mines antipersonnel. Des représentants de l'organisation se sont entretenus régulièrement avec des membres des délégations gouvernementales et les Rapporteurs spéciaux.

Au cours des cinquante et unième, cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de la Commission des droits de l'homme, l'équipe est intervenue, par écrit et oralement, sur les questions suivantes : l'intolérance religieuse; torture et disparitions; violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent dans le monde; droit à un niveau de vie décent; droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques; question des populations autochtones; libertés fondamentales; détention et emprisonnement; droits de l'enfant (y compris le trafic international d'organes d'enfants); rôle des jeunes dans la défense et la protection des droits de l'homme; droit à l'objection de conscience en tant que droit fondamental de la personne humaine; exploitation des femmes; mercenaires; impunité; migrants et personnes déplacées; crise de la dette et droit au développement; mines antipersonnel; et pauvreté extrême. Les textes cités avaient presque tous trait aux points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 20, 21 et 24 de l'ordre du jour. Dans la plupart des interventions, des situations et des pays précis ont été mentionnés, comme la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Timor oriental, le Myanmar, l'Irlande du Nord, le Pérou, le Brésil, le Nigéria, l'Afghanistan, le Rwanda et l'Algérie. Les interventions écrites ont surtout porté sur la situation à Cuba, en Colombie et au Burundi. Certaines ont été mises au point avec d'autres ONG, par exemple les interventions sur le Guatemala, la région du Chiapas au Mexique, la Colombie et la Turquie. Des auditions ont été organisées concernant les mines terrestres. Des séances d'information ont eu lieu notamment concernant la Tchétchéno, la Turquie, le Timor oriental, Haïti et Bougainville.

Les interventions faites au cours des quatre dernières sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ont porté notamment sur la situation au Moyen-Orient, l'exercice effectif des droits économiques, sociaux et culturels, les formes contemporaines d'esclavage, les droits fondamentaux des populations autochtones, l'intolérance et la discrimination, l'administration de la justice et les droits de l'homme, la liberté de déplacement, la situation en ce qui concerne la promotion, la jouissance effective et la protection des droits des enfants et des jeunes, l'évolution de la situation et, en étroite collaboration avec d'autres ONG, l'Année internationale des populations autochtones ainsi que l'apartheid, le racisme et la discrimination. Des séances d'information dont le représentant de Pax Christi a été organisateur ou co-organisateur ont porté notamment sur la Turquie, l'Indonésie et le Timor oriental, l'Est de la Papouasie et Bougainville.

La représentation de Pax Christi International publie des rapports annuels donnant le texte de toutes les interventions écrites et orales, contenant un tour d'horizon de ses activités et comportant une analyse des réunions aussi bien de la Commission des droits de l'homme que de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Ces rapports sont largement diffusés au sein du Mouvement. Des visites et des missions d'enquête sur la situation en matière de droits de l'homme ont été effectuées en Afrique centrale (1995), au Moyen-Orient (1997) et en Amérique centrale et au Mexique (1997). Le Cardinal Danneels, au nom de Pax Christi International, et M. Konrad Raiser, Secrétaire général du Conseil oecuménique des Eglises, ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils ont qualifié la dissuasion nucléaire comme théorie moralement perverse. L'un et l'autre se sont trouvés à Genève à l'occasion de la réunion du Comité préparatoire de

l'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), en avril 1998. Des membres du Mouvement ont assisté au Séminaire organisé par le Haut Commissaire aux droits de l'homme sur le thème "Enriching the universality of human rights: Islamic perspectives on the Universal Declaration of Human Rights", en novembre 1998.

A Vienne, le représentant de l'organisation est un membre actif du Comité d'ONG pour le désarmement. A ce titre, il a pu avoir de nombreux contacts avec les représentants officiels et des membres du Secrétariat de l'ONU. Il a participé en particulier aux travaux sur les zones dénucléarisées, le TNP, la campagne pour l'interdiction des mines terrestres et des armes nucléaires et Abolition 2000. En outre, il s'est beaucoup préoccupé des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

7. SERVICE PAIX ET JUSTICE EN AMERIQUE LATINE

(Statut consultatif spécial depuis 1987)

Le Service paix et justice en Amérique latine (SERPAJ-LA) est une organisation internationale d'inspiration chrétienne, oecuménique et humaniste qui a pour objectifs d'édifier la paix dans la justice et de promouvoir la protection et la défense des droits de l'homme. A cette fin, il réalise des activités d'éducation en matière de droits de l'homme, de développement social et de règlement des conflits sur la base d'une non-violence active ainsi que des études sociales et politiques. En juin 1998, Efrain Olivera Lerena a été élu Coordonnateur général et, de ce fait, le siège du SERPAJ-LA a été transféré à Montevideo. Le Coordonnateur adjoint est Maître Gustavo Cabrea Vega, qui réside à San José, et le Secrétaire exécutif et Mme Ariela Peralta, qui vit à Montevideo.

Depuis qu'il a reçu le statut consultatif, le SERPAJ-LA a intensifié sa participation à toutes les réunions et manifestations du Conseil économique et social concernant les droits de l'homme, particulièrement aux réunions de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. En 1992, il a été entrepris un projet en vue de coordonner les initiatives dans des domaines comme l'impunité et l'élaboration d'instruments internationaux contre les disparitions forcées.

En 1995, des communications écrites ont été présentées à la Sous-Commission au sujet du droit au développement, de la dette et des droits de l'homme, du droit à la justice et de l'impunité. En outre, une déclaration conjointe du SERPAJ-LA et de la Fédération latino-américaine des associations de parents de détenus disparus a été présentée à la Commission.

En 1995 également, le SERPAJ-LA a participé au Sommet mondial pour le développement social et à l'ensemble de son processus préparatoire aux échelons national et régional, ainsi qu'à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, et aux réunions préparatoires. La même année, le SERPAJ-LA a communiqué un rapport d'ONG argentines au Comité des droits de l'homme de l'ONU concernant le rapport de l'Argentine sur la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et aussi présenté au Comité des droits économiques, sociaux et culturels un rapport sur l'application par l'Argentine du Pacte international pertinent.

En 1996, lors de la session de la Commission des droits de l'homme, le SERPAJ-LA a de nouveau présenté une déclaration conjointe sur les détenus disparus. Il est intervenu aussi au sujet des points de l'ordre du jour relatifs au droit au développement et au projet de déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme.

Lors des réunions de la Sous-Commission, le SERPAJ-LA a appuyé le travail des experts chargés d'étudier la question de l'impunité et a formulé des déclarations sur des points spécifiques lors des réunions des experts.

En 1997, le SERPAJ-LA a présenté au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à New York, un rapport sur la situation des femmes en Argentine.

En 1994, Luis Pérez Aguirre a été nommé membre du Programme de services consultatifs et du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique en matière de droits de l'homme.

En 1996, le Président du Comité honoraire, Adolfo Pérez Esquivel, a assisté à une réunion au siège de l'UNESCO et, en 1997, à la réunion, également au siège de l'UNESCO, du jury international pour le Prix Felix Houphouet-Boigny pour la paix.

En 1997, le SERPAJ-LA a participé aux activités du Centre d'information des Nations Unies en Argentine et en Uruguay. Ainsi, Adolfo Pérez Esquivel a participé à une table ronde sur la médecine non traditionnelle au service de la paix, tenue à Buenos Aires le 30 septembre.

En 1998, Adolfo Pérez Esquivel a de nouveau participé à la réunion du Prix international chargé de décerner le Prix Felix Houphouet-Boigny pour la paix et s'est rendu en Haïti sur l'invitation de la Mission ONU/Organisation des Etats américains (OEA) pour évaluer la situation en matière de droits de l'homme et donner plusieurs conférences à ce sujet (2-8 août). M. Pérez Esquivel a pris part à une table ronde sur l'avenir des Amériques, organisée à Washington avec plusieurs lauréats du Prix Nobel.

En 1995, le SERPAJ-LA a appuyé les négociations de paix entre l'Equateur et le Pérou, notamment au moyen d'une visite d'Adolfo Pérez Esquivel dans ces pays (18-23 février).

En 1995-1996, le SERPAJ-LA a également appuyé les négociations de paix au Chiapas, à l'occasion d'une visite d'Adolfo Pérez Esquivel au Mexique (3-9 juin 1995) et d'une réunion qui a eu lieu à Buenos Aires le 29 juillet 1996 avec la participation de Samuel Ruiz et d'Adolfo Pérez Esquivel.

En 1996, l'organisation a participé le 12 avril, à Buenos Aires, à la Semaine de tolérance organisée par l'UNESCO.

Les membres du Comité latino-américain de coordination, qui est l'organe exécutif du SERPAJ-LA, ont participé à des tables rondes consacrées à des questions comme la protection intégrée de l'enfance, et notamment à la réunion organisée par l'UNICEF en Equateur en avril 1996.

Le SERPAJ-LA a entrepris de nombreux projets pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant; ainsi, il a participé aux réunions du Comité des droits de l'enfant, a mené une action sociale auprès des jeunes particulièrement exposés en raison de leur situation sociale dans le cadre de l'initiative "Aldea de los Niños para la Paz" (Village des enfants pour la paix) en Argentine, en menant une action auprès des enfants qui vivent et travaillent dans la rue, en publiant des rapports et en déposant des plaintes (notamment auprès d'organismes des Nations Unies) ainsi qu'en organisant des programmes de formation et des séminaires d'information, etc. En outre, il a participé à la campagne menée à l'occasion de la "Décennie pour une culture de

paix et de non-violence" ainsi qu'aux réunions qui ont débouché sur la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'an 2000 comme "Année internationale pour une culture de paix".

Pendant l'année qui a marqué le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le SERPAJ-LA a organisé en Argentine plusieurs ateliers sur les droits de l'homme, ainsi qu'un cours à participation libre sur les droits de l'homme qui a eu lieu à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Buenos Aires, sous la coordination d'Adolfo Pérez Esquivel, pendant toute l'année 1998.

Adolfo Pérez Esquivel a participé aux manifestations qui ont eu lieu au siège de l'UNESCO à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le chapitre du SERPAJ en Uruguay a pris différentes initiatives dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en matière de droits de l'homme (cours à distance, ateliers, séries de débats, publications, etc.). En outre, il a adressé un rapport à Enrique ter Horst, Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme, en août 1998.

En 1999, le chapitre du SERPAJ en Equateur a été distingué par une mention honoraire de l'UNESCO pour sa contribution à la promotion de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme et pour sa lutte constante en faveur d'une culture de paix.

Le SERPAJ-LA publie par l'entremise de ses secrétariats nationaux un grand nombre de documents consacrés à des sujets divers en rapport avec ses différents domaines d'activité. Simultanément, les membres du Comité honoraire publient périodiquement des articles sur divers aspects de notre action. A titre d'exemple, Adolfo Pérez Esquivel a écrit plusieurs articles sur la question des droits de l'homme qui sont parus dans le Monde diplomatique, le quotidien La Jornada de México et d'autres périodiques.

Par ailleurs, il a été publié plusieurs études portant sur des thèmes spécifiques. La publication No 9, par exemple, a été consacrée aux droits économiques, sociaux et culturels et était inspirée du rapport de Danilo Turk, expert de l'ONU. En 1994, il a été publié un ouvrage de Nelsa Curbelo, qui était alors Coordonnateur général du SERPAJ-LA. L'ouvrage intitulé "Con el pueblo, de camino" (De l'avant avec le peuple), résumait l'expérience acquise pendant ses quatre années de fonctions (1990-1994). Cette expérience reflétait la connaissance qu'elle avait acquise pendant ses voyages du mode de vie de différents peuples d'Amérique latine.

8. ORGANISATION DE L'UNITE SYNDICALE AFRICAINE

(Statut consultatif général depuis 1975)

Introduction

L'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) est une confédération syndicale africaine indépendante à laquelle sont affiliés des centres syndicaux nationaux de tous les pays d'Afrique et qui représente toutes les tendances syndicales du continent. Elle a été créée en avril 1973 à Addis Abeba par l'Assemblée constituante des centres syndicaux nationaux africains. Elle constitue une institution spécialisée de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Bien qu'elle soit une organisation syndicale africaine indépendante, elle entretient des relations fraternelles avec les organisations syndicales du monde entier.

Buts et objectifs

Les buts et objectifs de l'organisation sont notamment les suivants :

a) Coordonner les activités des centres syndicaux nationaux d'Afrique en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans ses statuts;

b) La réalisation de l'unité syndicale aux échelons national et du continent tout entier;

c) La défense des intérêts matériels, sociaux, économiques, culturels et moraux de la classe ouvrière africaine;

d) L'harmonisation de la législation du travail et des conventions collectives en Afrique;

e) La protection et la réaffirmation de l'indépendance et de la personnalité du mouvement syndical africain;

f) La défense et la consolidation des libertés démocratiques au niveau des syndicats;

g) La promotion de l'indépendance et de l'unité africaines;

h) L'instauration et la consolidation de la paix dans le monde, etc.

L'organisation représente 25 millions de travailleurs dans 54 pays d'Afrique, y compris au Sahara occidental.

Les activités réalisées par l'OUSA en rapport avec les travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées en 1995, 1996, 1997 et 1998 sont notamment les suivantes :

1995

Le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint de l'OUSA ont assisté à Copenhague, du 6 au 12 mars, au Sommet mondial pour le développement social.

En collaboration avec l'OIT et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OUSA a organisé à Accra, du 16 au 18 mai, un séminaire sur "La gestion de la population en Afrique et le rôle des syndicats".

Sept hauts dirigeants de l'organisation, sous la direction du Secrétaire général, ont assisté à la quatre-vingt-deuxième session de la Conférence internationale du travail, à Genève, 6-23 juin.

L'organisation a été représentée par une délégation de quatre personnes à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing (4-15 septembre).

Le Secrétaire général, ainsi que le représentant permanent de l'OUSA auprès de l'OIT, à Genève, ont assisté dans cette ville, du 2 au 17 novembre, à la deux-cent-soixante-quatrième session du Conseil d'administration de l'OIT.

Un Sous-Secrétaire général de l'OUSA a représenté celle-ci lors du lancement à Accra, le 8 novembre, du Rapport sur le développement humain du PNUD.

Un Secrétaire général adjoint de l'organisation a représenté celle-ci lors du lancement à Addis Abeba, les 4 et 5 décembre, du Forum sur la gestion des politiques de développement tenu sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique.

1996

Le Trésorier général a représenté l'organisation lors de la réunion consultative FAO/ONG qui a eu lieu à Ouagadougou du 14 au 16 avril.

Une délégation de six personnes, dirigée par le Secrétaire général, a représenté l'organisation à la quatre-vingt-troisième session de la Conférence internationale du travail, tenue à Genève du 4 au 20 juin.

Le Secrétaire général a représenté l'organisation à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Singapour du 9 au 13 décembre.

1997

Un Secrétaire général adjoint a représenté l'organisation à la deuxième Réunion d'évaluation de l'OIT sur les conséquences socio-économiques de la dévaluation du franc CFA sur les pays de la zone franc, tenue à Yaoundé du 23 au 25 juillet.

Le Trésorier général a représenté l'organisation à l'Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement, tenue à Abidjan du 27 au 30 mai.

Le Secrétaire général a dirigé une délégation de six personnes à la quatre-vingt-cinquième session de la Conférence internationale du travail, à Genève (3-19 juin).

Un Secrétaire général adjoint a représenté l'organisation à la Réunion tripartite de l'OIT pour les pays francophones d'Afrique sur "La prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme au travail", tenue à Dakar du 10 au 14 novembre.

Le Trésorier général a représenté l'organisation à la Conférence régionale de l'OIT sur "La formulation des politiques sociales en Afrique francophone" qui a eu lieu à Abidjan du 1er au 12 décembre.

1998

La Coordinatrice pour les questions intéressant les travailleuses a représenté l'organisation à la Conférence sur les femmes organisée par l'African Leadership Forum à Maputo en février.

Un Secrétaire général adjoint a représenté l'organisation à la Réunion régionale tripartite OUA/OIT/UNICEF sur le travail des enfants, qui a eu lieu à Kampala du 5 au 7 février.

Le Secrétaire général et le représentant permanent de l'OUSA auprès de l'OIT ont représenté l'organisation à la deux-cent-soixante-et-onzième session du Conseil d'administration de l'OIT, à Genève (13-27 mars).

La Coordinatrice pour les questions intéressant les travailleuses a représenté l'organisation lors de la célébration du quarantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis Abeba (28 avril-1er mai).

Le Trésorier général a représenté l'organisation à la trente-quatrième Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement, à Abidjan (26-27 mai).

Le Trésorier général a également représenté l'organisation à la vingt-cinquième Assemblée annuelle de la FAO, à Abidjan (28-29 mai).

Le Secrétaire général a dirigé une délégation de six personnes à la quatre-vingt-sixième session de la Conférence internationale du travail, qui a eu lieu à Genève du 2 au 18 juin.

Le Secrétaire général a représenté l'organisation à la deuxième Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (14-21 octobre).

Le Secrétaire général et le représentant permanent de l'OUSA auprès de l'OIT ont représenté l'organisation à la deux-cent-soixante-treizième session du Conseil d'administration de l'OIT, tenue à Genève du 5 au 20 novembre.

Le Secrétaire général a représenté l'organisation à la deuxième Conférence de la CEA sur le thème "La démocratie, la société civile et la gouvernance en Afrique", à Addis Abeba (7-10 décembre).

9. FEDERATION MONDIALE DE LA JEUNESSE DEMOCRATIQUE

(Statut consultatif général depuis 1947)

Bref rappel des buts et objectifs de la Fédération

La Fédération mondiale de la jeunesse démocratique (FMJD) est une vaste organisation non gouvernementale internationale de jeunes qui rassemble des organisations nationales de jeunesse qui opèrent à l'intérieur de systèmes culturels, religieux, sociaux, économiques et politiques très divers. La FMJD a été fondée à Londres le 10 novembre 1945 et rassemble à l'heure actuelle 167 entités affiliées : 33 en Afrique, 20 au Moyen-Orient, 41 en Asie et dans le Pacifique, 35 en Europe et 38 en Amérique latine. La Fédération a également noué des relations de travail avec un grand nombre d'organisations de jeunesse et d'institutions intergouvernementales et gouvernementales. Elle continue d'élargir le champ géographique et politique de ses activités en faisant participer les groupes de jeunesse à son action, sans égard à leurs antécédents politiques, religieux ou culturels. La FMJD coordonne les activités des entités qui lui sont affiliées dans l'intérêt des jeunes afin de contribuer à la réalisation des idéaux communs de liberté, d'indépendance, de démocratie, d'amitié, de solidarité internationale et de paix mondiale. Elle considère son oeuvre comme une contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies et comme le meilleur moyen de garantir la protection des droits et des intérêts de jeunes ainsi que le bonheur et le bien-être des générations futures.

La FMJD réalise des activités de caractère politique, économique et social et travaille dans les domaines de l'éducation et de la culture. Son but est de promouvoir l'épanouissement des jeunes générations dans un esprit de paix et d'amitié internationales et d'appuyer les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Pendant la période 1994-1997, elle s'est attachée principalement à mettre en oeuvre les décisions prises par sa quatorzième assemblée, qui s'est tenue à Lisbonne en février 1995, à l'occasion de laquelle des résolutions concrètes ont été adoptées quant à l'orientation future de l'oeuvre et des activités de la Fédération. Ainsi, celle-ci a pu mener ses activités sans être limitée par des contraintes financières et un manque de ressources.

En tant qu'organisation internationale de jeunesse, la Fédération a toujours essayé d'entretenir des rapports étroits avec le système des Nations Unies, et en particulier avec l'UNESCO, le Conseil économique et social et l'OIT, particulièrement dans le contexte des programmes desdites organisations concernant les jeunes. Dans toutes ses activités, la Fédération tient compte de la nécessité de participer à l'oeuvre de l'UNESCO et du système des Nations Unies et de coopérer avec eux. La FMJD continue d'avoir une représentation permanente auprès de l'UNESCO et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et à d'autres réunions des Nations Unies

En février 1995, 75 organisations de jeunes de 80 pays ont participé à l'Assemblée de la FMJD. A cette occasion, la Fédération a organisé, conjointement avec le Groupe pour la jeunesse du Centre des Nations Unies pour

le développement social et les affaires humanitaires, une réunion internationale consacrée au dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, à laquelle ont participé 85 ONG.

Lors du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, la FMJD a participé au processus préparatoire et a assisté à la réunion, à laquelle elle était représentée par une nombreuse délégation représentant 20 organisations de jeunesse des cinq continents. La Fédération a organisé avec d'autres ONG internationales de jeunes la Consultation internationale de la jeunesse sur le Sommet pour le développement social, qui s'est tenue à Copenhague du 1er au 30 mars 1995.

Dans le contexte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la FMJD a participé au processus préparatoire et à la Conférence elle-même, à Beijing, et des entités affiliées à la Fédération ainsi que des associations féminines amies du monde entier ont bénéficié du statut consultatif de la FMJD auprès du Conseil économique et social en pouvant ainsi participer à la Conférence.

Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à Istanbul, le représentant de la Fédération a participé à la Conférence et aux activités parallèles. En association avec d'autres ONG de jeunesse jouissant du statut consultatif auprès de l'ONU, la FMJD a organisé une consultation internationale des jeunes dans le cadre du Forum 96. Des groupes de jeunes provenant de 65 pays ont participé au Forum et y ont échangé leurs points de vue sur Habitat II.

Lors de la deuxième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies (25 à 29 novembre 1996, Vienne), une réunion a été organisée par la Fédération, en coopération avec des organismes des Nations Unies et des ONG internationales de jeunes, et cette réunion a rassemblé 600 jeunes du monde entier.

Activités avec l'UNESCO

La FMJD a appuyé la campagne en faveur de l'Afrique organisée sur le thème "La lecture pour tous", 1994-1995.

La Fédération a participé à la vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, tenue à Paris les 22 et 23 novembre 1997.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, la FMJD a organisé une série de manifestations dans le monde en vue de sensibiliser les jeunes aux valeurs des Nations Unies et d'en promouvoir les principes à l'échelon local. Ces manifestations, tenues à Moscou les 5 et 6 novembre 1995 avec la participation de 20 organisations, à Budapest le 3 novembre 1995 avec la participation de 300 personnes, à Paris le 11 novembre 1995 avec la participation de 15 organisations et à Calcutta du 14 au 19 novembre 1995 avec la participation de 25 organisations. En outre, la FMJD a participé à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation et du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Elle a eu l'honneur de prononcer une allocution à cette occasion.

En juin 1995, la FMJD a organisé au Népal, en coopération avec ses membres d'Asie, un séminaire qui a eu lieu du 28 mai au 2 juin 1995 pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse; 15 organisations ont participé à cette manifestation.

La FMJD a participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale lors du Sommet "Planète Terre", du 23 au 27 juin 1997

La Fédération continue d'avoir un bureau à Genève qui lui permet de suivre de très près les activités et les débats de la Commission des droits de l'homme et de contribuer de manière active et constructive à ses travaux.

Lors de la réunion de son Conseil de coordination, qui a eu lieu en juillet 1995 à Budapest, la Fédération a examiné et évalué le rapport de la FMJD sur ses relations avec le système des Nations Unies et avec l'UNESCO; 25 organisations ont participé à cette réunion.

La FMJD a instauré des relations avec la Commission européenne dans le secteur de l'éducation et de la formation des jeunes. En conséquence, les activités de la Fédération bénéficient d'un financement partiel de la Commission européenne.

La FMJD a pris part à la réunion organisée en mars 1996 par l'OUA sur le thème "Jeunesse et développement".

Activités organisées par la FMJD

Pendant la période considérée, la Société mondiale a vu le nombre de ses membres s'accroître considérablement et elle est aujourd'hui représentée en Afrique du Sud, en Allemagne, en Angola, en Argentine, en Australie, en Belgique, au Brésil, en Bulgarie, au Canada, au Chili, en Chine, en Colombie, au Danemark, en Ecosse, dans les Emirats arabes unis, en Espagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en Finlande, en France, au Guatemala, en Hongrie, en Inde, en Indonésie, en Irlande, en Israël, en Italie, au Japon, au Mexique, au Népal, au Nigéria, en Ouganda, au Pakistan, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Serbie, en Sierra Leone, en Slovaquie, au Surinam, en Suède, en Suisse, à la Trinité-et-Tobago, en Uruguay et au Venezuela. Le nombre de membres en Australie, en Afrique du Sud et en Asie de l'Est a beaucoup augmenté par suite de la prise de conscience accrue des droits des victimes dans ces pays et du sérieux effort de plaidoyer entrepris dans ces régions par la Société mondiale.

Pendant la période considérée, le nombre de sociétés nationales et régionales de victimologie s'est accru et il en existe désormais en Argentine, en Australie, en Bosnie-Herzégovine, au Brésil, en Croatie, en Espagne, en Grèce, en Indonésie et en Serbie ainsi qu'en Asie.

Les sources de financement de la Société mondiale n'ont pas changé et ses activités sont financées exclusivement au moyen des contributions de ses membres.

La Société mondiale n'est officiellement affiliée à aucune autre ONG dotée du statut consultatif, sauf qu'elle est régulièrement représentée au Conseil

consultatif professionnel et scientifique international (CCPSI) et au Conseil consultatif du Programme pour la prévention du crime des Nations Unies. Pour le CCPSI, des membres de la Société mondiale ont contribué à la rédaction, en 1999, d'un document intitulé "Restorative justice", qui a été officiellement présenté au Centre pour la prévention internationale du crime, à Vienne.

La Société mondiale a coopéré avec l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Office pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime et le Centre pour la prévention internationale du crime et a assisté aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du Comité international spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée, à Vienne, ainsi qu'au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. La Société mondiale s'est attachée à collaborer activement avec le Groupe d'experts du Centre des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui s'est réuni à Vienne du 18 au 22 décembre 1995 sur le thème "Victimes du crime et abus de pouvoir dans le contexte international" ainsi que lors de ses sessions suivantes, aux Etats-Unis d'Amérique et aux Pays-Bas, et a participé à la rédaction du Manuel d'application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et des abus de pouvoir adoptée en 1985 par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/34. L'élaboration de cette déclaration, pendant les années 80, a été le principal succès de la Société mondiale de victimologie. Elle a été rédigée tout d'abord en collaboration avec la Société mondiale par Irvin Waller (Canada) et LeRoy Lamborn (Etats-Unis d'Amérique).

En février 1997, le Secrétaire général a publié une déclaration sur la justice rétributive et les victimes devant la Cour internationale de Justice qui a paru dans le numéro spécial du bulletin sur la prévention du crime et la justice pénale (mai 1997). Il a participé aux débats qui ont eu lieu lors de l'élaboration de la résolution 1997/28 du Conseil économique et social relative à la réglementation des armes à feu pour la prévention du crime et la promotion de la santé et de la sécurité du public ainsi qu'aux débats qui ont débouché sur l'adoption par le Conseil de sa résolution 1997/31 relative aux victimes de la criminalité et des abus de pouvoirs.

La Société mondiale a participé à l'élaboration du Guide à l'usage des pouvoirs publics concernant l'application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et des abus de pouvoir ainsi que du Manuel des Nations Unies sur la justice due aux victimes.

La Société mondiale et son Secrétaire général ont participé aux travaux du Sous-Comité chargé d'étudier les effets des traumatismes sur les victimes de la criminalité dans le cadre d'un projet conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'International Society on Traumatic Stress Studies.

Pendant la période considérée, les délégations de la Société mondiale aux sessions de la Commission des droits de l'homme ont été dirigées par Syed Nazir Gilani et Marie-Pierre de Liege, de l'Institut du monde arabe.

La Société mondiale a organisé deux importants colloques internationaux sur la victimologie, un à Amsterdam et l'autre à Montréal. L'un et l'autre ont discuté du rôle de l'ONU et de l'importance de la Déclaration des Nations Unies

sur les principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et des abus de pouvoir. A Montréal, la Société mondiale a organisé un colloque d'une journée tout entière consacrée au quinzième anniversaire de cette déclaration, auquel ont participé 1 300 personnes, y compris de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies et les Ministres de la justice de plusieurs pays.

Indépendamment de ces colloques triennaux, la Société mondiale a joué un rôle très important en diffusant des informations détaillées sur cette déclaration et sur le Guide et le Manuel. La Société mondiale a organisé des cours internationaux d'études supérieures sur la victimologie, l'assistance aux victimes et la justice pénale. Pendant la période considérée, ces séminaires hebdomadaires se sont tenus chaque année au Centre interuniversités de Dubrovnik et ont rassemblé une trentaine d'étudiants de différents pays et quelque 25 professeurs, dont des membres du Comité exécutif de la Société mondiale. Depuis 1998, les cours de spécialisation sur la victimologie et l'assistance aux victimes en Asie ont été organisés à l'Université de Tokowa à Mito (Japon). En tout, quelque 160 étudiants de doctorat se sont familiarisés avec les détails de la déclaration et joueront un rôle multiplicateur dans leurs propres pays en diffusant eux-mêmes les connaissances ainsi acquises, contribuant ainsi à faire mieux connaître et appliquer la déclaration dans le monde entier.

Il convient de mentionner enfin, en ce qui concerne les relations entre la Société mondiale et le système des Nations Unies, que la Société mondiale n'a pas pu conserver son Président à son poste, étant devenu Administrateur hors classe au Centre pour la prévention internationale du crime du Bureau pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime de l'Office des Nations Unies à Genève.

La Société mondiale a, à différents niveaux et à plusieurs occasions, coopéré avec les organismes des Nations Unies mentionnés dans le présent rapport et elle est résolue à poursuivre cette étroite coopération à l'avenir.